

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	13,12	300%	39,36
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				39,36
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,06
Montant total du rôle				39,30

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	16,25	900%	146,25	
	B2 constructions à usage mixte	152,10	600%	912,60	
	B3 constructions à autre usage	269,77	300%	809,31	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	631,07	300%	1.893,21	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	137,00	600%	822,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	-122,84	600%	-737,04
		B3 constructions à autre usage	-148,35	300%	-445,05
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-351,72	300%	-1.055,16
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-8,19	600%	-49,14	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				2.296,98	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,12	
Montant total du rôle				2.297,10	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2022

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	152,10	600%	912,60	
	B3 constructions à autre usage	269,77	300%	809,31	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	740,80	300%	2.222,40	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	148,50	600%	891,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	-18,73	600%	-112,38	
	B3 constructions à autre usage	-173,81	300%	-521,43	
B4 maisons unifamiliales, de rapport	-393,05	300%	-1.179,15		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-11,94	600%	-71,64		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-84,20	600%	-505,20		
Total:				2.445,51	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,01	
Montant total du rôle				2.445,50	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris